

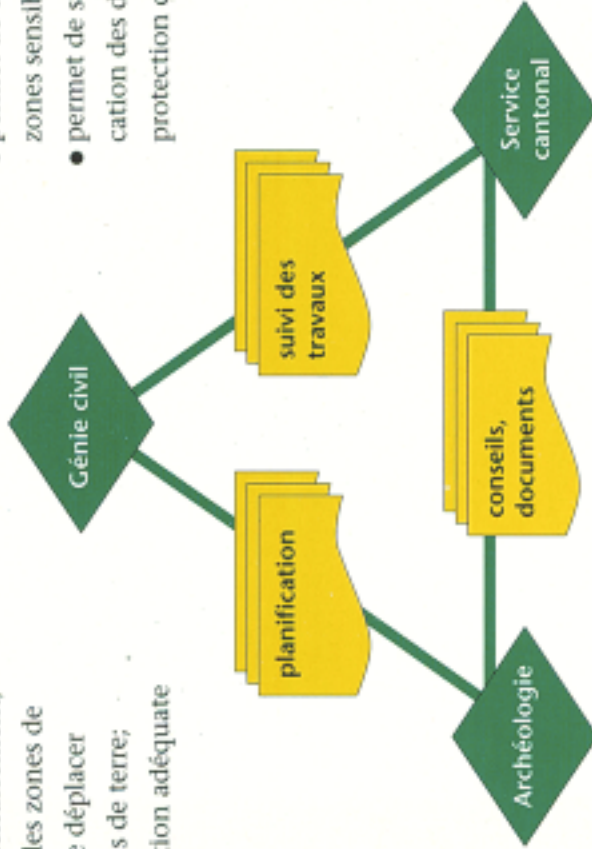
Une coordination entre les archéologues, la direction des travaux de génie civil et le service cantonal de protection des sols avant le début des chantiers s'avère indispensable: elle permet d'éviter la plupart des dégâts aux sols.

Une planification

- permet d'éviter de « morceler » les zones d'intervention et facilite les travaux de terrassement;
- permet de prévoir les zones de dépôt et d'éviter de déplacer plusieurs fois les tas de terre;
- permet une utilisation adéquate des machines.

Un suivi des travaux

- permet de récolter des données sur les sols;
- permet de définir des zones sensibles;
- permet de suivre l'application des directives de protection des sols.



Les fouilles archéologiques ont en général lieu avant le chantier. Elles dépendent de la conservation des sites et des artefacts et ... de la météo.

Une collaboration

- permet de définir les sols propices à la conservation des vestiges et de connaître leurs caractéristiques;
- permet de gérer les travaux en fonction de la météo;
- permet de bénéficier de conseils sur une gestion des matériaux terreux respectueuse des sols.



Une bonne information et une collaboration entre archéologues et génie civil permettent de travailler plus efficacement tout en ménageant les sols.

Bases légales de la protection des sols

Loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE). Les bases légales de la protection des sols sont inscrites dans la LPE (art. 33 à 35). Le principe de prévoyance est énoncé dans les buts de cette loi. Elle prévoit le maintien de la fertilité des sols à long terme.

Pour en savoir plus

<http://www.environnement-suisse.ch/sol>

Construire en préservant les sols

Guide de l'environnement N° 10, 2001. Office

fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

N° de commande : LFU-10-F

Construire en préservant les sols

Vidéo, 1999. Office fédéral de l'environnement,

des forêts et du paysage.

N° de commande: DIV-4803-F

Instructions pratiques pour l'évaluation

et l'utilisation des matériaux terreux

Instructions pratiques, 2001. Office fédéral de

l'environnement, des forêts et du paysage.

N° de commande : VU-4812-F

Terrassement, sol

Normes suisses SN 640581a, SN 640582, SN 640583.

Union des professionnels de la route,

Seefeldstrasse 9, 8008 Zürich

<http://www.iss.ch/ysf.htm>

Ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur les atteintes portées au sol (OSol). Cette ordonnance s'applique à tous les travaux de génie civil, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une étude d'impact sur l'environnement. Elle stipule entre autres que « quiconque manipule, excave ou décape un sol doit procéder de telle façon que le sol puisse être réutilisé en tant que tel ».

Commentaires concernant l'ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur les atteintes portées aux sols (OSol), L'environnement pratique, OFEFP, 2001. OFCL, 3003 Berne.

Impressum

Editeur

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
L'OFEFP est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Auteur

Dr Elena Havlicek, Service cantonal d'archéologie de Neuchâtel et Université de Neuchâtel, spécialiste de la protection des sols sur les chantiers

Accompagnement OFEFP

Jean-Pierre Clément

Photos

Laténium, Hauteville, Neuchâtel
Michel Gravier, SESA, Vaud

Graphiques

D'après Gobat et al., modifié, Le sol vivant, 2003, Presses polytechniques et universitaires romandes, 153 p. Reproduit avec l'autorisation de l'éditeur. Tous droits réservés.

Hans-Peter Imhof, graphiste, Berne

Maquette

Brigitte Schrade, OFEFP

Commande

OFEFP, Documentation, CH-3003 Berne, fax 031 324 02 16
E-mail: doc@buwal.admin.ch, Internet: www.buwalshop.ch
Numéro de commande: VU-4815-F

© OFEFP 2004

05.04 1500 860153857

Archéologie et protection des sols

Pourquoi faut-il protéger les sols durant les chantiers archéologiques?

Durant les fouilles archéologiques, de même que pendant les travaux de génie civil, les sols sont décapés, manipulés, entreposés, soumis à des atteintes qui les fragilisent. Retirer de la terre les témoignages de notre passé, avant qu'ils ne soient détruits, est indispensable ... mais en respectant le sol qui les contient!



■ Le sol vit !

Le sol est non seulement un sédiment qui contient et conserve les artefacts archéologiques, mais également un élément clé des écosystèmes terrestres. Il est indispensable à la vie : les plantes s'y enracinent et y trouvent leur nourriture ; de nombreux organismes y vivent et participent à son évolution ; les végétaux et les animaux morts y sont continuellement décomposés et recyclés ; finalement, l'homme en tire sa subsistance et des matières premières.



■ Le sol est fragile !

La fertilité d'un sol dépend en grande partie de sa structure. Avec des agrégats bien formés, le sol est aéré, possède une porosité favorable, une bonne réserve en éléments nutritifs. Mais la structure d'un sol est fragile et facilement détruite. Circuler avec des machines trop lourdes ou sur un sol trop humide provoque un compactage qui peut être irréversible, qui empêchera la circulation de l'eau et la croissance des plantes.

